



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 1^{er} février 2019

Y:\STED\Enquêtes\Enquêtes 2019\enquêtes 010219.doc

Enquêtes Publiques

La Ville de Sierre soumet à l'enquête publique les demandes déposées par :

- Constellium Valais SA, pour la construction d'une halle non chauffée en annexe à une halle existante à l'Ancien Sierre (Route des Laminoirs) sur la parcelle No 9389, plan No 23 (zone industrielle) coordonnées 606'970/125'650.
- ImmoSwiss Immobilier SA, par M. Jean-Michel Darioli architecte, pour la construction d'un abri d'escalier en annexe à des villas en cours de construction à Locherbach (Impasse de la Loquette) sur les parcelles Nos 3486 propriété du requérant, 3495 propriété d'Invest Immobilier SA et Alain Mercier et 3499 propriété de Christine et Stéphane Zufferey et Andreas Fromer Martin, plan No 14 (zone sensible à aménager) coordonnées 606'130/126'560 (dérogation au tableau 109 RCCZ et à l'article 7 du règlement PAD Locherbach Nord).
- ImmoSwiss Immobilier SA, par M. Jean-Michel Darioli architecte, pour l'aménagement de puits de lumière en toiture d'une villa en cours de construction à Locherbach (Impasse de la Loquette) sur la parcelle No 3475, plan No 14 (zone sensible à aménager) coordonnées 606'070/126'550.
- M. Gérard Rossier, pour l'agrandissement d'une cave à Cloux Roussier (Rue de Cloux-Roussier) sur la parcelle No 7285, plan No 35 (zone de moyenne densité) coordonnées 608'395/127'300.
- M. Paul Fellay, par l'entreprise Espace Plus, pour la pose d'un jardin d'hiver en annexe à un bâtiment d'habitation existant aux Liddes (Route de Sion) sur la parcelle en copropriété No 404, plan No 15 (zone de centre B à aménager) coordonnées 606'650/126'550.

Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, au Service de l'édilité de la Ville de Sierre. Il peut être pris connaissance des dossiers déposés au secrétariat des Services Techniques à l'Hôtel de ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h 00 à 12 h 00.

ADMINISTRATION COMMUNALE

		Visa
Service émetteur	Service de l'Edilité et de l'Urbanisme	DF
Date début de la publication	01.02.2019	
Date fin de la publication	04.03.2019	



AVIS OFFICIEL

PILIERES PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 1^{er} février 2019

Y:\CH\Modèles\Chancellerie\Piliers publics modèle.doc

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que **M. Frédéric Bonvin**, domicilié à Sierre, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter un café-œnothèque-bar lounge au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle) : No. 8168– Rue Rainer Maria Rilke 4 - Sierre
Enseigne : **Le Bonvini Bar**
Prestations : Café-œnothèque-bar lounge
Heures d'ouverture et de fermeture : Tous les jours de 07h00 à 24h00
Jours fériés : ouvert
Début de l'activité : 2 mars 2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 1^{er} mars 2019.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Service émetteur	Police	Visa
Date début de la publication	01.02.2019	
Date fin de la publication	01.03.2019	



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 1^{er} février 2019

Y:\CH\Modèles\Chancellerie\Piliers publics modèle.doc

Modification d'horaires - "Lotus Bleu"

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que **M. Claude-Eric Rudaz**, domicilié à St-Léonard, lui a adressé une requête tendant à obtenir une **autorisation pour un changement d'horaires** au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle) : Parcelle no. 390 – Av. Général-Guisan 19 – Sierre
Enseigne : **Lotus Bleu**
Nouveaux horaires : Tous les jours de 10h00 à 24h00
Jours fériés : ouvert
Prestations : Café-restaurant
Valable dès le : 2 mars 2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 1^{er} mars 2019.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Police municipale Sierre	
Date début de la publication	01.02.2019	
Date fin de la publication	01.03.2019	